

Travail faisable 2026 - administration

Déclaration d'engagement (ne doit plus être soumise à l'avance)

Cochez la case pour accepter dans l'application. Déclare être disposé à respecter les engagements et les procédures décrits dans la déclaration d'engagement ci-jointe.

compléter le nom de la personne qui remplit ce formulaire

Compléter la fonction de la personne qui remplit ce formulaire

Vision des 5 T - quel(s) T (un ou plusieurs) correspond(ent) à votre projet TF :

Contenu du travail – quoi et comment du travail

Conditions de travail (contrat) – moyens d'améliorer/de soutenir

Conditions de travail (environnement) – investissements dans le lieu de travail physique, l'environnement matériel

Relations de travail – renforcer les relations interpersonnelles au travail

Organisation du travail – fonctionnement global de l'organisation

Soumettre un projet

- via l'application sur www.cobot.be ou www.cefret.be
- Soumettre un projet : vous expliquez la motivation, l'objectif et ajoutez les devis.
- Rendre compte du projet : vous indiquez ce qui a été réalisé et quel en est l'effet sur vos employés, et vous ajoutez les factures pour prouver les coûts.

Nom du projet	TF 2026 : xxx
Pourquoi avez-vous choisi ce projet ? Quel besoin vous a poussé à élaborer ce projet ?	<p>Par exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> - après une analyse des risques psychosociaux, une enquête auprès des travailleurs, une étude ergonomique, ... - à la demande du personnel, réunion d'équipe, réunion du personnel, CPPT, ... Si une concertation a lieu avec les travailleurs et que des projets/actions sont mis en place à leur demande, c'est toujours une bonne approche et il est important de le mentionner dans la motivation. - en raison de l'absentéisme pour cause de problèmes médicaux - en raison du vieillissement de la population active - à la suite de plaintes - à la suite d'un audit <p>Lorsque vous décrivez les motivations, partez toujours de la situation des travailleurs.</p>
Que souhaitez-vous atteindre ? Quel est l'objectif ?	<p>Par exemple, grâce à l'achat/l'adaptation/la formation x, nous voulons rendre le travail moins pénible pour nos collaborateurs, rendre l'environnement de travail plus agréable, contribuer à une meilleure ambiance de travail/communication, etc.</p> <p>Lorsque vous décrivez les objectifs visés, mettez toujours l'accent sur les avantages/améliorations pour les travailleurs.</p>
Qu'avez-vous atteint ?	<p>Par exemple : grâce à l'achat/l'adaptation/la formation x, le travail de nos travailleurs est moins pénible, nous recevons des commentaires indiquant que cet achat/cette adaptation/ce projet fait une différence pour eux dans l'exercice de leur travail, nos employés sont satisfaits de cette adaptation, etc. Faites-en une histoire humaine.</p>

Groupe cible visé	Par exemple, tous les travailleurs, les travailleurs du département x, les travailleurs qui travaillent avec l'appareil y, etc.
Estimation # travailleurs	nombre de travailleurs
Groupe cible atteint	par exemple, cet achat/cette modification/cette formation x a une incidence sur tous les travailleurs, les travailleurs du département x, les travailleurs qui travaillent avec l'appareil y, ...
Nombre réel # ouvriers	nombre d'ouvriers
Nombre réel d'employés	nombre d'employés

Actions de suivi	Non obligatoire, mais intéressant de savoir s'il existe déjà des idées pour un prochain projet travail faisable
------------------	---

Coûts internes - par qui ont-ils été réalisés ?	- heures internes du ou des chefs de projet. - nom du ou des chefs de projet et leur fonction, par exemple PA, responsable de production, service technique
Estimation des coûts internes – que s'est-il passé pendant cette période ?	- Brève explication de l'utilisation des heures : par exemple, contact avec le fournisseur, recherche de la machine la plus appropriée, tests sur le lieu de travail, participation à une formation/réunion sur le sujet, travaux préparatoires par le personnel technique, adaptations par le personnel technique interne, etc. - Si la facture du prestataire externe est supérieure au montant maximal récupérable, il n'est pas obligatoire de remplir ce champ.
Estimation du nombre d'heures de prestation	nombre d'heures
Nombre réel d'heures prestées	nombre d'heures x 20 €/h

Discuté	CPPT, ou la délégation syndicale, ou le personnel concerné
À la date du	date (si la date est future, le projet ne peut être transmis aux partenaires sociaux qu'après cette date)

Prestataires externes	obligatoire en cas de coûts externes
Entreprise/organisation	non nécessaire, ces informations figurent généralement dans l'offre
Estimation des coûts	montant du devis (la facture peut également être utilisée à ce stade)
Coût réel	montant de la facture
Factures/devis	devis (ou facture) - à soumettre avec le projet Facture - lors du rapport sur le projet
Factures	facture lors du rapport

- Vous pouvez éventuellement préparer votre dossier dans le document vierge à la page suivante, puis copier le texte dans l'application.
- Si vous ne parvenez pas à ajouter les pièces jointes (devis, facture, etc.) ou si celles-ci ne sont pas visibles, n'hésitez pas à les envoyer par e-mail à laure.vandermensbrugghe@cefret.be, je me ferai un plaisir de les ajouter pour vous.

Travail faisable 2026 dossier vierge

Nom du projet	TF2026 :
Pourquoi avez-vous choisi ce projet ? Quel besoin vous a poussé à élaborer ce projet ?	
Que souhaitez-vous atteindre ? Quel est l'objectif ?	
Qu'avez-vous accompli ?	

Groupe cible visé	
Estimation # Travailleurs	
Groupe cible atteint	
Nombre réel d'ouvriers	
Nombre réel d'employés	

Actions de suivi	
------------------	--

Coûts internes - par qui ont-ils été réalisés ?	
Estimation des coûts internes - que s'est-il passé pendant cette période ?	
Estimation # heures prestées	
Nombre réel d'heures prestées	

Discuté	
À la date du	

Prestataires externes	
Entreprise/organisation	
Estimation des coûts	
Coût réel	
Factures/devis	
Factures	

Le travail faisable en 2026 en bref

LE TRAVAIL FAISABLE EST

- un travail passionnant et motivant, qui offre suffisamment d'opportunités d'apprentissage et qui permet de concilier vie professionnelle et vie privée.
- un travail qui ne vous épuise pas, ne vous rend pas malade ou ne vous stresse pas excessivement.

VISION – Les 5 T

- Contenu du travail – quoi et comment
- Conditions de travail (contrat) – moyens d'améliorer/de soutenir
- Conditions de travail (environnement) – investissements dans le lieu de travail physique, l'environnement matériel
- Relations de travail – renforcer les relations interpersonnelles au travail
- Organisation du travail – fonctionnement global de l'organisation

COÛTS À RÉCUPÉRER

- Coûts internes - Coût salarial du responsable de projet interne et/ou de la personne désignée : 20 €/h
- Coûts externes - factures des prestataires de services/fournisseurs externes

COMPENSATION FINANCIÈRE

- Limitée à 0,10 % de la masse salariale des travailleurs de la CP 120 sur une base annuelle (pour 2026, la période de référence est du 1/1/2025 au 31/12/2025)
- Pour les entreprises qui contribuent moins de 1 500 euros par an : celles-ci peuvent récupérer au maximum 1 500 euros par an pour un projet
- Limité aux coûts réels liés au projet.

DIFFÉRENTES ÉTAPES

- Remplir **la déclaration d'engagement + la vision** dans l'application
- **Consulter** le CPPT, la délégation syndicale et le personnel concerné
- **Soumettre** le projet de travail réalisable au Cobot/Cefret via l'application - **date limite 31/10/2026**
- Le Cobot/Cefret examine le projet et donne, si nécessaire, des conseils pour l'adapter ou le compléter
- Le Cobot/Cefret transmet le projet aux partenaires sociaux
- Période de consultation de 3 semaines avec les partenaires sociaux pour déclarer le projet recevable
- **Mise en œuvre** du projet
- **Faire le rapport** du projet - **date limite 15/11/2027**
- Le Cobot/Cefret vérifie et donne, si nécessaire, des conseils pour adapter ou compléter le rapport
- Le Cobot/Cefret transmet aux partenaires sociaux pour approbation du rapport
- Période de consultation de 3 semaines avec les partenaires sociaux
- Le Cobot/Cefret donne l'ordre de paiement au Fonds de garantie et au Fonds social
- Le Fonds de garantie et le Fonds social effectuent le **paiement** à partir du 1er avril 2026